



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Facsimile : 819-997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

| | |
|--|---|
| Title/Titre: Hose Assembly, Nonmetallic / Tuyauterie non métallique, flexible | Solicitation No – N° de l'invitation W8482-182893/A |
| Date of Solicitation – Date de l'invitation 2017/09/21 | |
| Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Xiao Jun Zhou D Mar P 4-3-4-2 Xiaojun.Zhou@forces.gc.ca | |
| Telephone No. – N° de téléphone | FAX No – N° de fax |
| Destination Specified Herein / Précisé dans le présentes | |

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 1400 hours / heures EDT

On - le : 31 October / octobre 2017

| | |
|---|---------------------------------------|
| Delivery required - Livraison exigée | Delivery offered - Livraison proposée |
| Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) | |
| Name/Nom _____ | Title/Titre _____ |
| Signature _____ | Date _____ |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 4 |
| 1.1 BESOIN | 4 |
| 1.2 COMPTE RENDU | 4 |
| 1.3 ACCORDS COMMERCIAUX | 4 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 4 |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 4 |
| 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS | 4 |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION..... | 5 |
| 2.4 LOIS APPLICABLES | 5 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... | 5 |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 5 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 7 |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION | 7 |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - ARTICLES MULTIPLES..... | 8 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 8 |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION | 8 |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 8 |
| PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 9 |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ..... | 9 |
| 6.2 BESOIN | 9 |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... | 9 |
| 6.4 DURÉE DU CONTRAT | 10 |
| 6.5 RESPONSABLES..... | 10 |
| 6.6 PAIEMENT | 11 |
| 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES A LA FACTURATION | 12 |
| 6.8 CONFORMITÉ | 12 |
| 6.9 LOIS APPLICABLES | 13 |
| 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 13 |
| 6.11 CONTRAT DE DÉFENSE..... | 13 |
| 6.12 CONDITION DU MATÉRIEL – CONTRAT | 13 |
| 6.13 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> | 13 |
| 6.14 ASSURANCE QUALITÉ | 13 |
| 6.15 EMBALLAGE..... | 14 |
| 6.16 LIVRAISON..... | 14 |
| 6.17 RAJUSTEMENT RELATIF À LA FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE | 14 |
| ANNEXE «A» | 16 |
| BESOIN | 16 |
| ANNEXE «B» | 18 |
| BASE DE PAIEMENT..... | 18 |

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W8482-182893/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

22N

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

| | |
|--|-----------|
| ANNEXE «C» | 20 |
| DONNÉES TECHNIQUES | 20 |
| ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS..... | 21 |
| INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE..... | 21 |

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est détaillé à l'annexe «A», Détails de l'élément à la ligne.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

a) Section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est retirée en son entièreté.

b) Section 20, Toute information supplémentaire est supprimée dans son intégralité.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - Soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

(a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

(b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus

d'approvisionnement **Politique d'achats écologiques** (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques.

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450 , Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).

4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN.

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, le numéro de modèle et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN.

4.1.1.2.1 B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

4.1.1.3 Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement

1. Les produits dont les numéros de pièce ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la onction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dans la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante :
 - a) La preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou

-
- b) Toute l'information technique requise (comme il est indique a la Partie 3, section I, 3.1.1 Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.
2. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, a leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

4.1.2 Évaluation financière

A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix – soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Le besoin est détaillé à l'annexe «A», Détails de l'élément à la ligne.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

La définition de «Ministère» est modifiée comme suit :

«Canada», «Couronne», «Sa Majesté» ou «État» désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir en son nom ou, s'il y a lieu, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs, fonctions ou attributions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au la fin de la période de garantie indiquée à l'article 9 de la clause 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (*insérer la date*).

Le MDN se réserve le droit de demander que la date de livraison soit modifiée, soit avant ou après le 31 Mars 2018.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Devin McClellan
Titre : D Mar P 4-3-3-10
Organisation : Ministère de la Défense Nationale
DGGPEM
Adresse : 101 Colonel By Drive, Ottawa, ON K1A 0K2
Téléphone :
Courriel : Devin.McClellan@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans le contrat, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être soumises par l'entrepreneur et doivent inclure les éléments suivants :

- a) La date
- b) le nom et l'adresses du
- c) le numéro d'item, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description
- d) le numéro du contrat

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Department of National Defence
Maritime Forces Atlantic
ACCT Payable Bldg. S-90, Room 334
2686 Sextant Lane, Stadacona
P.O. BOX 99000 STN Forces
Halifax, NS B3K 5X5
Canada

ET

Department of National Defence
Base Logistics Officer
CFB Esquimalt
STN Forces, P.O. Box 17000
Victoria, BC V9A 7N2
Canada

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à :

Department of National Defence
101 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario K1A 0K2
Attention: _____

- c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a. les articles de la convention;
- b. 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- c. Annexe A, Besoin;
- d. la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Contrat de défense

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Condition du matériel – contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.13 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

G1005C (2016-01-28) Assurance

D9002C (2007-11-30) Incomplete Assemblies

D2000C (2007-11-30) Marquage

D2001C (2007-11-30) Etiquetage

6.14 Assurance qualité

D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

6.15 Emballage

6.15.1 Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes

L'entrepreneur doit préparer la livraison de l'article numéros 1, 2, et 3 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-030/SF-001, Tuyaux en caoutchouc, en plastique, en tissu ou en métal (y compris les tubes), ainsi que les raccords, les lances et les crépines.

6.15.2 D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois

6.15.3 D6010C (2007-11-30) Palettisation

6.16 Livraison

Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus.

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.
 - a. 7H1 Dépôt d'approvisionnement des FC Halifax
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Téléphone : 902-427-1441
 - b. 2B1 Dépôt d'approvisionnement des FC Esquimalt
Esquimalt (Colombie-Britannique)
Téléphone : 250-363-4963

6.17 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

$$\text{Rajustement} = \text{montant en monnaie étrangère} \times \text{Qté} \times (i_1 - i_0) / i_0$$

où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i_0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

Qté

quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c.-à-d. $[i_1 - i_0 / i_0]$).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

| Articles | Numéro de pièces | Description | Unité de distribution | Quantité | Adresse de la destination | Adresse de facturation | Besoin de Sécurité | Code de l'Assurance de la Qualité | Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR) | Accords commerciaux |
|----------|-------------------------------------|--|-----------------------|----------|---|---|--------------------|-----------------------------------|--|---------------------|
| 001 | 082304-200-24 or 082304-604-1 | NNO: 4720-01-616-3518 Dénomination: TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE Numéro de pièce demandé: 082304-200-24 NSCM/MFG: 56529, HYDRAULICS INTERNATIONAL INC. Numéro de pièce demandé: 082304-604-1 NSCM/MFG: 56592, METROTECH CORP OU ÉQUIVALENT Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : NCAGE: Nom du fabricant : | EA | 5 | Formation Commander HMC Dockyard Bldg D206 Door 1 thru 13 Halifax, NS B3K 5X5 Canada | Accounts Payable Dept. Of National Defence Maritime Forces Atlantic P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA | NON | C | NON | OUI |
| 002 | 082304-200-15 or 082304-605-1 | NNO: 4720-01-616-3522 Dénomination: TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE Numéro de pièce demandé: 082304-200-15 NSCM/MFG: 56529, HYDRAULICS INTERNATIONAL INC. Numéro de pièce demandé: 082304-605-1 NSCM/MFG: 56529, HYDRAULICS INTERNATIONAL INC. OU ÉQUIVALENT Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : NCAGE: Nom du fabricant : | EA | 5 | Formation Commander HMC Dockyard Bldg D206 Door 1 thru 13 Halifax, NS B3K 5X5 Canada | Accounts Payable Dept. Of National Defence Maritime Forces Atlantic P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA | NON | C | NON | OUI |

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

| Articles | Numéro de pièces | Description | Unité de distribution | Quantité | Adresse de la destination | Adresse de facturation | Besoin de Sécurité | Code de l'Assurance de la Qualité | Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR) | Accords commerciaux |
|----------|-------------------------------------|--|-----------------------|----------|---|---|--------------------|-----------------------------------|--|---------------------|
| 003 | 082304-200-15 or 082304-605-1 | <p>NNO: 4720-01-616-3522 Dénomination: TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE</p> <p>Numéro de pièce demandé: 082304-200-15 NSCM/MFG: 56529, HYDRAULICS INTERNATIONAL INC.</p> <p>Numéro de pièce demandé: 082304-605-1 NSCM/MFG: 56529, HYDRAULICS INTERNATIONAL INC.</p> <p>OU ÉQUIVALENT Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : NCAGE: Nom du fabricant :</p> | EA | 5 | Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada | Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada | NON | C | NON | OUI |

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

| Articles | Description | Unité de distribution | Quantité | Adresse de la destination | Adresse de facturation | PRIX UNITAIRE FERME: Service de livraison payé (SLP?), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus | PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus | Taxes applicables | PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus |
|--------------|---|-----------------------|----------|---|--|--|--|-------------------|---|
| 001 | NNO: 4720-01-616-3518 Dénomination: TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE | EA | 5 | Formation Commander HMC Dockyard Bldg D206 Door 1 thru 13 Halifax, NS B3K 5X5 Canada | Accounts Payable Dept. Of National Defence Maritime Forces Atlantic P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA | | | | |
| 002 | NNO: 4720-01-616-3522 Dénomination: TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE | EA | 5 | Formation Commander HMC Dockyard Bldg D206 Door 1 thru 13 Halifax, NS B3K 5X5 Canada | Accounts Payable Dept. Of National Defence Maritime Forces Atlantic P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA | | | | |
| TOTAL | | | | | | | | | |

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

| Articles | Description | Unité de distribution | Quantité | Adresse de la destination | Adresse de facturation | PRIX UNITAIRE FERME: Service de livraison payé (SLP?), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus | PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus | Taxes applicables | PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus |
|--------------|---|-----------------------|----------|---|---|--|--|-------------------|---|
| 003 | NNO: 4720-01-616-3522 Dénomination: TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE | EA | 5 | Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada | Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada | | | | |
| TOTAL | | | | | | | | | |

**ANNEX C TECHNICAL SPECIFICATION/ ANNEXE C SPÉCIFICATIONS
TECHNIQUES**

| <p align="center">ITEM / ARTICLE</p> | <p align="center">GENERAL CHARACTERISTICS / CARACTERISTIQUES GENERALES</p> |
|---|---|
| <p>NSN / NNO : 4720-01-616-3518</p> <p>HOSE ASSEMBLY, NONMETALLIC / TUYAUTERIE NON METALLIQUE, FLEXIBLE</p> | <p>CROSS-SECTIONAL SHAPE STYLE: A1 ROUND END CONNECTION DESIGN: ALL ENDS STRAIGHT CONNECTION TYPE: ALL ENDS UNIVERSAL QUICK DISCONNECT FEATURES PROVIDED: IDENTICAL ENDS MEASURING METHOD AND LENGTH: 114.0 INCHES MINIMUM EXTENDED WORKING AND 126.0 INCHES MAXIMUM EXTENDED WORKING PART NAME ASSIGNED BY CONTROLLING AGENCY: HOSE ASSEMBLY AIR DRIVE INLET MEDIA FOR WHICH DESIGNED: SINGLE RESPONSE AIR PROPRIETARY CHARACTERISTICS: PACS</p> <p align="center">/</p> <p>FORME TRANSVERSALE : A1 ROND TYPE DE RACCORD D'EXTRÉMITÉ : DROIT TOUTES LES EXTRÉMITÉS TYPE DE RACCORD : RACCORD RAPIDE UNIVERSEL TOUTES LES EXTRÉMITÉS CARACTÉRISTIQUES FOURNIES : EXTRÉMITÉS IDENTIQUES MÉTHODE DE MESURAGE ET LONGUEUR UTILE EN EXTENSION : 114,0 POUCES MINIMUM ET 126,0 POUCES MAXIMUM NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE : TUYAU D'ADMISSION D'AIR SOUS PRESSION PRODUIT PRÉVU : AIR À RÉPONSE UNIQUE CARACTÉRISTIQUES EXCLUSIVES : PACS</p> |
| <p>NSN / NNO : 4720-01-616-3522</p> <p>HOSE ASSEMBLY, NONMETALLIC / TUYAUTERIE NON METALLIQUE, FLEXIBLE</p> | <p>PART NAME ASSIGNED BY CONTROLLING AGENCY: HOSE ASSEMBLY PROPRIETARY CHARACTERISTICS: PACS</p> <p align="center">/</p> <p>APPELLATION NORMALISÉE OU COMMERCIALE : TUYAU CARACTÉRISTIQUES BREVETÉES : PACS</p> |

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)